

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Mars 2016

OBJET : Commune de Gréasque - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2016/2020 - Tranche 2016 - Modification du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2013/2014

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec la commune de Gréasque pour les années 2016-2020,
- d'engager au titre de l'AP 2016 un montant de 3 446 399 € sur un programme de travaux de 5 743 998 € HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil Départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale,
- d'allouer à la commune de Gréasque une subvention de 1 808 399 €, sur une dépense subventionnable de 3 013 998 € HT, au titre de la tranche 2016 de ce contrat départemental 2016/2020 conformément à l'annexe 1 du rapport.
Cette dépense sera engagée au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-10127V dont la dotation est suffisante,
- d'acter la modification du contrat départemental de développement et d'aménagement 2013 passé avec la commune de Gréasque ramenant la subvention globale à 327 051 €, pour une dépense subventionnable de 545 085 € HT, conformément à l'annexe 2 du rapport,
- de désengager au titre de l'AP contrats 2013 (2013-10127S) un montant de 700 684 €,

- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport.
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer avec le bénéficiaire les conventions de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée